

Ce fascicule a été établi par Monsieur J. BOUCHER, Mesdames B. BOURGEOIS-MACHUREAU et J. BURGUBURU et Monsieur F. LENICA, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, Monsieur P.-Y. MARTINIE, attaché principal au Centre de documentation, Mesdames C. RAMALAHANOHARANA et S. BACHOU.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2007

France et D.O.M.	180 €
Etranger.	196 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ, 80, avenue de la Marne, 92541 Montrouge Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS. — DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTES : 335.
VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS - FORME ET PROCÉDURE : 293, 298, 379, 426. - VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 298, 384, 411. DISPARITION DE L'ACTE : 411.

CAPITAUX, MONNAIE, BANQUES. — BANQUES : 386. RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT : 386.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. — COMMUNE : 392. DÉPARTEMENT : 432.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET UNION EUROPÉENNE. — PORTÉE DES RÈGLES DE DROIT COMMUNAUTAIRE ET DE L'UNION EUROPÉENNE : 332. APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE PAR LE JUGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS : 298. RÈGLES APPLICABLES : 332.

COMPÉTENCE. — RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DEUX ORDRES DE JURIDICTION : 298, 336.

CONTRIBUTIONS ET TAXES. — GÉNÉRALITÉS : 382, 414. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 338, 341, 414, 416. PARAFISCALITÉ, REDEVANCES ET TAXES DIVERSES : 349.

DOMAINE. — DOMAINE PUBLIC : 432.

DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS. — CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : 330, 397, 405. ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : 293.

ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUM. — RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 404.

ÉTRANGERS : 426.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. — RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 404, 405.

2 JUILLET 2007 - 31 OCTOBRE 2007

Publication bimestrielle

Recueil LEBON

**Recueil des décisions
du
Conseil d'Etat**

**Statuant au contentieux,
et du Tribunal des conflits,
des arrêts des cours administratives d'appel
et des jugements des tribunaux administratifs**

**Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay
Fondée en 1821**

**Publié sous le haut patronage
du Conseil d'Etat**

Année 2007

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS. — ENTRÉE EN SERVICE : 295. POSITIONS : 295.
STATUTS, DROITS, OBLIGATIONS ET GARANTIES : 336. CESSATION DE FONCTIONS : 419.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES. — MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA
JUSTICE : 298, 384, 421.

LOGEMENT : 394.

MARCHÉS ET CONTRATS ADMINISTRATIFS. — NOTION DE CONTRAT ADMINISTRATIF : 418.
FORMATION DES CONTRATS ET MARCHÉS : 299. RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES :
299, 360.

OUTRE-MER. — DROIT APPLICABLE DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER ET EN NOUVELLE-
CALÉDONIE : 409.

POLICE ADMINISTRATIVE. — POLICE GÉNÉRALE : 433.

POUVOIRS PUBLICS ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES. —
AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES : 335.

PRESSE. — FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES DE PRESSE : 397.

PROCÉDURE. — INTRODUCTION DE L'INSTANCE : 299, 335, 422. PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA
LOI DU 30 JUIN 2000 : 361. INCIDENTS : 411, 428. JUGEMENTS : 424. POUVOIRS ET DEVOIRS DU
JUGE : 299, 361.

PROFESSIONS, CHARGES ET OFFICES. — ORDRES PROFESSIONNELS - ORGANISATION ET
ATTRIBUTIONS NON DISCIPLINAIRES : 424. DISCIPLINE PROFESSIONNELLE : 330.

RADIODIFFUSION SONORE ET TÉLÉVISION. — CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL : 430.

RÉPRESSION. — DOMAINE DE LA RÉPRESSION ADMINISTRATIVE : 431.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — FAITS SUSCEPTIBLES OU NON D'OUVRI
UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ : 392. RESPONSABILITÉ EN RAISON DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS
DES SERVICES PUBLICS : 336, 392, 423. PROBLÈMES D'IMPUTABILITÉ : 380. RÉPARATION : 347.

SANTÉ PUBLIQUE. : 347, 423. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ : 349.

SPECTACLES, SPORTS ET JEUX. — CINÉMA : 296, 418. SPORTS : 396, 431.

TRANSPORTS. — TRANSPORTS AÉRIENS : 332.